



SAS HANDBALL

REGLEMENT INTERIEUR

Sportif en tribune et sur le terrain

Chaque adhérent majeur et chaque parent d'adhérent mineur s'engage à respecter et à faire respecter la présente charte.

L'ESPRIT DU CLUB

- ① être **ouvert** et **accessible** à tous,
- ① favoriser la **cohésion** et le **lien** entre tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, arbitres, officiels, éducateurs, entraîneurs, dirigeants et organisateurs),
- ① respecter les décisions de l'**arbitre**,
- ① s'interdire toute forme de **violence** physique ou verbale,
- ① être **respectueux** du jeu, des règles, des adversaires et des arbitres,
- ① être **honnête**, **intègre**, **solidaire**, **tolérant** et **maître de soi**.
- ① respecter les **consignes** données par les entraîneurs et les dirigeants du Club,
- ① être **ponctuel** lors des différents rendez-vous de la vie du club : entraînements, déplacements, tournois, réunions,...
- ① avoir un **comportement courtois** vis à vis de ses camarades, de son entraîneur, des dirigeants, des adversaires, des arbitres, du public, et des responsables locaux,
- ① suivre les principes de **vie associative** (échange, soutien, solidarité, investissement...),
- ① porter une **tenue** adéquate (short, maillot, chaussures propres, bouteille...).

L'ENGAGEMENT AUPRES DU CLUB

Tous les adhérents participent à la vie du club. Cela fait partie de l'envie de partager et de transmettre. C'est **très bien** d'être parent ou joueur, mais participer, aider ou encadrer un groupe, c'est **obligatoire** pour que le Club fonctionne.

- ① **DEPLACEMENTS** : Les PARENTS s'engagent à participer aux transports des enfants lors des matches à l'extérieur. Tout joueur ou parent utilisant son véhicule lors des déplacements REGIONAUX pourra être indemnisé selon le barème en vigueur. Chaque conducteur (d'un minibus prêté par le Club ou d'un véhicule personnel), s'engage à respecter la **Charte du Conducteur** communiquée en annexe de ce document. 
- ① **JOUEURS** : Vous vous engagez à prévoir du temps, pour arbitrer, tenir la table de marque, supporter les autres équipes, tenir la buvette... Une organisation entre coéquipiers peut s'avérer utile pour s'assurer que ces rôles sont bien remplis. 
- ① **PARENTS** : Chaque responsable légal est tenu de s'informer des convocations du mineur dont il a la charge et doit contribuer aux accompagnements et aux goûters des enfants.
- ① **CHACUN** s'informe des **événements** et anticipe ses indisponibilités. Le moyen d'information privilégié est SportEasy (<https://sashb.sporteasy.net/>). Chaque adhérent se voit créer un compte à l'inscription avec son adresse mail ou celle d'un parent. Il peut ensuite associer autant de contacts qu'il le souhaite, pour que chaque membre de sa famille soit informé des entraînements, déplacements, tournois, réunions,... 
- ① **AUCUN** joueur n'est autorisé à pénétrer dans le **gymnase** sans la présence d'un membre du club (entraîneur, dirigeant).
- ① Seul le **matériel** utile à la pratique sportive est autorisé sur l'aire de jeu et à proximité (estrade de la table de marque, abords du terrain, tribunes). **Le Club ne pourra être tenu pour responsable de dégradations qui surviendraient sur le matériel de tout adhérent ne respectant pas cette interdiction.**

LE RESPECT DU MATERIEL ET DES LOCAUX

- 🏐 prendre soin du **matériel** confié (ballons, chasubles, buts, cerceaux, colle,...), le ranger en fin de séance ou le ramener après une compétition.
- 🏐 respecter le **bien** d'autrui,
- 🏐 ne dégrader d'aucune façon les **locaux** dans lesquels vous évoluez, à domicile comme à l'extérieur,
- 🏐 laisser les **installations** propres après usage (terrain, vestiaires, tribunes). En particulier, nettoyer les traces de résine/colle laissées sur les bancs, tables, poignées de portes, murs,...
- 🏐 ranger l'espace buvette :
 - **vaisselle** lavée, séchée et rangée,
 - **frigos** vidés,
 - déchets triés : les **emballages recyclables** dans le bac jaune, les **déchets ménagers** dans le bac noir, les **contenants en verre** doivent être emportés (la borne de collecte la plus proche du gymnase des 11 Arpents se situe à l'intersection de la rue du Placier et de la rue de l'Orangerie).



LES MUTATIONS

- 🏐 Vous pouvez demander un arrêt en cours de saison, qui ne donnera droit à **aucun remboursement** de frais d'adhésion.
- 🏐 Néanmoins, une **mutation exceptionnelle** est possible en cours de saison ; une commission examinera votre demande.
- 🏐 Si vous rejoignez le Club par le biais d'une mutation payante, vous serez tenu de régler les **frais de mutation**.

LES SANCTIONS

Si la présente charte n'est pas respectée, une commission composée de membres du Bureau du SASHB peut décider de sanctions allant du simple **rappel à l'ordre** à la **radiation** pure et simple.

Si une décision à l'encontre du club suite au mauvais comportement d'un joueur, prise par une instance fédérale, régionale ou départementale, est assortie d'une **amende financière**, elle sera à sa charge ou à celle de ses parents s'il est mineur.





SAS Handball

CHARTRE DU CONDUCTEUR

Objectif : Garantir la sécurité, le respect et la responsabilité lors des déplacements liés aux activités sportives.

CHAMP D'APPLICATION

Cette chartre s'applique aux conducteurs de tous types de véhicules (minibus, voiture personnelle,...) utilisés dans le cadre des activités proposées par le Club.

Le conducteur s'engage à assurer la sécurité de tous les passagers et à adopter une conduite exemplaire, conforme au Code de la route et aux valeurs du Club.

SECURITE DES PASSAGERS

- Tous les passagers doivent être attachés, sans exception.
- Les enfants et mineurs doivent être installés dans des dispositifs adaptés à leur âge et leur taille.

CONDUITE RESPONSABLE

- Pas d'alcool, pas de drogue et aucun produit altérant les capacités du conducteur (protoxyde d'azote, médicaments identifiés comme pouvant altérer la vigilance,...).
- Respect strict des limitations de vitesse et adaptation en fonction des conditions météo.
- Pas d'usage du téléphone en main ; utilisation du kit mains libres uniquement si nécessaire.

PONCTUALITE ET ORGANISATION

- Le conducteur respecte les horaires fixés par le Club.
- Il vérifie l'itinéraire à l'avance et prévoit un temps de trajet suffisant.
- Il informe un responsable en cas de retard ou d'imprévu.

RESPECT ET COMPORTEMENT EXEMPLAIRE

- Le conducteur adopte une attitude respectueuse envers les passagers, les autres usagers et les encadrants.
- Il veille à maintenir un climat calme dans le véhicule.
- Il ne tolère aucun comportement dangereux ou irrespectueux.

ÉTAT DU VEHICULE

- Le véhicule doit être en bon état de fonctionnement (freins, pneus, éclairage, niveaux).
- Le conducteur s'assure que le véhicule est assuré et conforme aux obligations légales (CT et entretien OK).
- Lorsqu'il conduit un véhicule appartenant au Club ou loué par le Club (minibus), il signale tout incident ou anomalie au Club.

TRANSPORT DES MINEURS

- Le passager à l'avant du véhicule est de préférence un adulte.
- Le conducteur ne laisse jamais un mineur seul dans le véhicule.

- Il ne dépose un mineur qu'en présence d'un responsable légal ou d'un adulte désigné.
- Il respecte les règles de confidentialité et de protection des jeunes.
- Il s'engage à compléter lors de chaque trajet (aller et retour) le formulaire de déclaration des mineurs transportés à l'adresse fournie sur cette carte, imprimable au format carte de crédit :



ENGAGEMENT MORAL

En acceptant de transporter des membres du Club, le conducteur reconnaît :

- agir bénévolement et dans l'intérêt du groupe,
- représenter le Club lors des déplacements,
- devoir signaler tout incident, accident ou comportement inapproprié.

DROIT DE REFUS

Le Club se réserve le droit de refuser un conducteur si les conditions de sécurité ne sont pas réunies ou si la charte n'est pas respectée.



SAS Handball

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

REGLES DE REMBOURSEMENT DES DEPLACEMENTS

- seuls les déplacements régionaux sont éligibles au remboursement,
- lorsqu'un minibus est mis à disposition par le Club, deux véhicules personnels supplémentaires peuvent bénéficier du remboursement,
- lorsque le Club ne met pas à disposition un minibus, trois véhicules personnels peuvent bénéficier du remboursement.

MODES DE REMBOURSEMENTS

Deux possibilités sont offertes aux conducteurs :

- a. remboursement par le Club au taux de 0,15€/km. Pour cela, remplir le formulaire « SASHB FICHE REMBOURSEMENT » disponible sur la page : <https://sashb.fr/saison-2025-2026/documents>
- b. renoncement au remboursement au bénéfice du Club. Pour cela, remplir le formulaire « FORMULAIRE SAS (abandon pour don) » disponible sur la page : <https://sashb.fr/saison-2025-2026/documents>

Dans ce cas, le Club établira un formulaire CERFA permettant au conducteur de bénéficier d'une réduction d'impôts de 66% sur la base du barème fiscal en vigueur (article 200 du code général des impôts).

Exemple : Trajet aller / retour Saint-Avertin / Chartres (300 km) avec un véhicule de 5 CV :

remboursement par le Club de la somme de $300 \times 0,15 = 45 \text{ €}$

ou réduction d'impôts de $300 \times 0,606 \times 66\% = 120 \text{ €}$

DELAIS DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

- a. Toute demande de remboursement doit être réalisée dans la semaine qui suit le déplacement.
- b. Toute demande d'abandon doit correspondre aux échéances des exercices comptables de Saint-Avertin Sports. En conséquence les dates ultimes de validation des CERFA d'abandon de frais sont :
 - **15 septembre** pour des frais engagés du **1er janvier au 31 août**
 - **28 février** pour les frais engagés du **1er septembre au 31 décembre**